

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés et de travailleuses handicapées par la voie contractuelle pouvant déboucher sur une titularisation en catégorie A

NOR : EAEA2531075V

Un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2026.

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des SAE est fixé à : 3.

CATÉGORIE	NIVEAU de diplôme requis	DATE LIMITE d'envoi des dossiers de candidature (**)	ENTRETIEN de présélection et audition devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTION des personnes recrutées (prévisionnelle)
A	Bac + 3 (+ maîtrise de deux langues étrangères) (*)	19 décembre 2025 à 23 h 59 (heure de Paris)	Janvier - février 2026	Mars 2026
(*) dont l'anglais obligatoire et, au choix, l'une de ces langues : allemand, espagnol, italien, portugais, arabe littéral, chinois (mandarin), hindi, japonais, persan, russe, swahili, turc. (**) heure d'envoi du courrier électronique faisant foi				

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines, Task Force Egalité professionnelle, Inclusion et Diversité, par courrier électronique uniquement à l'adresse recrutement-egalite-diversite.dga-drh@diplomatie.gouv.fr, les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

- une lettre de motivation ;
- un *curriculum vitae* à jour précisant leur formation et leurs compétences ;
- la copie du diplôme le plus élevé ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- toute attestation pertinente, hors contrat, justifiant des expériences professionnelles, du niveau en langues étrangères, des stages et des formations diplômantes, actuels et antérieurs, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat ou de la candidate (stages, attestation de chômage, etc.) ;
- un justificatif de la reconnaissance du handicap en cours de validité.

Conformément à l'article L. 5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le justificatif du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle pour une incapacité permanente au moins égale à 10 %, le justificatif d'une pension d'invalidité correspondant à une réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail ou de gain, le justificatif d'une pension militaire d'invalidité, le justificatif d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative aux sapeurs-pompiers volontaires, le justificatif du versement de l'allocation aux adultes handicapés, ou la copie de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. Conformément au décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion, la copie de la carte d'invalidité délivrée avant le 1^{er} juillet 2017 constitue également un justificatif recevable.

La maîtrise de deux langues étrangères est nécessaire et sera évaluée : l'anglais pour l'ensemble des candidats et des candidates, ainsi qu'une deuxième langue étrangère au choix parmi : allemand, espagnol, italien, portugais, arabe littéral, chinois (mandarin), hindi, japonais, persan, russe, swahili, turc.

Les personnes intéressées indiqueront également, avec précision et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Les candidates et les candidats veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Conditions d'inscription

Les candidates et les candidats ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- être de nationalité française ou détenir la nationalité de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats et les candidates en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire.

Procédure de sélection et de recrutement

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les candidates et les candidats veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés.

Les personnes sélectionnées seront convoquées à deux entretiens devant deux commissions spécifiques, et sous réserve d'une épreuve écrite.

Les candidates et les candidats appelés à être auditionnés par la commission de recrutement seront soumis à des évaluations linguistiques organisées par le service linguistique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les éventuels besoins d'assistance spécifique, d'aménagement ou matériel particulier pour l'épreuve écrite, les entretiens de présélection et de recrutement devront être justifiés par la présentation d'un certificat médical qui précisera la nature des aides humaines et/ou techniques demandées.

Les candidates et les candidats recrutés bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an, à l'issue duquel l'administration les auditionnera et se prononcera sur leur aptitude professionnelle. Le cas échéant, elles et ils seront titularisés après décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination. Dans le cas contraire, leur contrat pourra éventuellement être renouvelé pour une durée maximale d'un an avant un nouvel examen par la commission.

Les agentes et les agents recrutés seront affectés en Ile-de-France ou à Nantes et pourront, par la suite, l'être à l'étranger.

Pour plus de renseignements : www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois et concours », « personnes en situation de handicap ») ou Task Force Egalité professionnelle, Inclusion et Diversité de la direction des ressources humaines (recrutement-egalite-diversite.dga-drh@diplomatie.gouv.fr).

Le MEAE s'engage résolument pour la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination, d'agissement sexiste ou de violence sexuelle, vous pouvez contacter la cellule ministérielle d'écoute tolerance.zero@diplomatie.gouv.fr